

DEPARTEMENT DE LA  
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE  
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE  
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE FLOIRAC

**Séance du 28 Mai 2018**

**Objet**

**Clause d'insertion  
sociale et  
professionnelle  
dans les marchés  
publics.  
Autorisation et  
Participation 2018**

*LE NOMBRE DE  
CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN  
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**Etaient présents :**

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENG, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAUT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD**

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

**Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU –  
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN  
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX –  
Mme VELU à M. CALT**

**Absent Excusé :**

**M. BELLOC**

**Absente :**

**Mme CAGNIN**

**Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 9 octobre 2006, celui-ci a approuvé le dispositif de la clause d'insertion sociale et professionnelle dans les marchés publics financés par l'Agence Nationale de Renouveau Urbain dont la mise en œuvre est confiée au PLIE des Hauts de Garonne.

Au-delà des projets financés par l'ANRU, les donneurs d'ordre ont généralisé l'intégration des clauses sociales d'insertion dans leur commande publique, en s'appuyant sur les possibilités prévues par le Codes des Marchés publics.

Dans la perspective d'améliorer l'accès à l'emploi des publics en difficulté d'insertion professionnelle, les communes d'Ambarès et Lagrave, Bassens, Carbon-Blanc, Cenon, Floirac, Lormont, Sainte Eulalie et l'association P.L.I.E des Hauts de Garonne ont décidé de créer un guichet unique de facilitation des clauses d'insertion dans l'ensemble des marchés ayant cours sur leur territoire.

Ce dispositif fait l'objet d'une convention entre le PLIE et la Ville sur une période de trois ans (2018-2020) avec une participation annuelle de la Ville à hauteur de 2 564,00 € correspondant à la proratisation par commune, en fonction du nombre d'habitants, du coût total annuel de 15 000€.

En 2017, 16 floiracais, dont 10 issus des quartiers prioritaires, ont travaillé 6 566 heures sur les clauses de la rive droite.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7 ;

Vu la convention de partenariat entre la ville de Floirac et le PLIE des Hauts de Garonne ci-jointe ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville et Démocratie Participative du 17 Mai 2018 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

**AUTORISE** le Maire à signer la convention partenariale (2018/2020) avec le PLIE des Hauts de Garonne.

**AUTORISE** le versement d'une subvention au titre de l'année 2018 pour l'association PLIE des Hauts de Garonne à hauteur de 2564,00 €, au titre de la démarche de la clause d'insertion.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018- Chap. 65 – Article 6574-824.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus*

*Et ont signé au registre les membres présents*

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

**A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018**

**Le Maire,**



Nombre de votants : 30	Mme C. Lacuey se retire
Suffrages exprimés : 30	
Pour : 30	
Contre :	
Abstention :	